



Maison achetée par moi et mon épouse

Par **regtaman**, le **02/03/2009** à **12:24**

Juste après mon mariage il y a 12 ans environ, j'ai acheté une maison qui sert de résidence secondaire. Dans le contrat d'achat de cette maison, il est marqué que cette maison appartient à 50% à chacun de nous deux. J'ai acheté cette maison avec un crédit sur 20 ans. Après environ 3 ans, j'ai récupéré une grosse somme d'argent par mon héritage, grâce à laquelle j'ai pu rembourser intégralement le crédit de la maison. J'ai donc effectivement payé la plus grosse part de cette maison avec mon propre argent (mon héritage). Il y a juste une petite partie qui a été payée pendant les 3 premières années par moi et mon épouse. On a été marié sous le régime de la communauté.

La question c'est - à qui appartient la maison maintenant ? Plus précisément, quand cette maison sera vendue un jour, est-ce que je pourrai récupérer le prorata de la part payée par moi-même ou est-ce que je ne pourrai récupérer que la moitié (l'autre moitié étant pour mon épouse).

Par **Paula**, le **02/03/2009** à **13:21**

Bonjour,

Puisqu'elle a été financée aussi par vos biens propres, vous pourrez récupérer.

C'est la Notaire qui fera les calculs. Il est professionnel pour ça. Gardez vos justificatifs pour le jour de la vente.

Cordialement